

MAIRIE
1 Place de l'Eglise
25390 FOURNETS LUISANS

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 24 mai 2022
Mardi vingt-quatre mai deux mil dix vingt deux à 20 h 30

Date de convocation : 19 mai 2022

Date d'affichage : 31 mai 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry COURTOIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : MMES Christine MYOTTE-DUQUET, Elise BIBET, Brigitte BOLE, Pauline DAUDEY, Pascale HAWRYLISZYN, Sylvie QUERRY, Marie-Josèphe VERMOT, MM. Paul ROGNON, Christophe GUINARD, François CUENOT, Rudy LEGRAND, Florian MILLESSE, Frédéric MUSY.

Absente excusée : -

Absent non excusé : -

Secrétaire de séance : M. Florian MILLESSE

Le compte-rendu du mois précédent, lu par M. Christophe GUINARD, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- M. le Maire fait un compte-rendu du conseil communautaire du 23 mai, où ont été abordés, entre autres, les sujets suivants :
 - o Demande de la DDT de revoir certains zonages sur le projet du PLU intercommunal ; ceci va retarder sa validation globale.
 - o Adhésion à Doubs Tourisme pour 750 € / an pour la CCPHD.
 - o Une formation Ambroisie aura lieu le 14 juin pour les référents communaux.

Le compte-rendu peut être consulté dans sa totalité sur le site :

<https://www.portes-haut-doubs.com/> Rubrique « Intercommunalité ».

SYNDICAT DE L'EAU

- La réception des travaux de réhabilitation de la réserve incendie à la Racine, commencés à l'automne 2021, a eu lieu. Les travaux réalisés sont conformes, le solde de 8 737.00 € HT soit 10 484.40 € TTC sera réglé à l'entreprise CHOPARD-LALLIER (rappel du montant total des travaux : 34 807.00 € HT soit 41 768.40 € TTC).
- Les travaux d'adduction d'eau potable à la fromagerie des Fournets ont débuté le 16 mai ; le chantier, réalisé par l'entreprise CHOPARD-LALLIER, suit son cours.

FINANCES COMMUNALES

- Au vu de la hausse du prix des matériaux et de la main d'œuvre, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser le tarif du terrain à bâtir sur la commune :
Prix du terrain à bâtir au m² à partir du 1^{er} juin 2022 = 75.00 € HT soit 90.00 € TTC.

- Au vu de la hausse du prix des combustibles, le conseil municipal décide à l'unanimité de réévaluer les charges locatives mensuelles qui passeront pour tous les locataires à 60 € par mois (au lieu de 50 €). Un courrier d'information leur sera adressé dans les plus brefs délais.
- Courrier d'information sur le montant de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) perçu sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021 : 21 119.06 €.
- Le conseil municipal valide les états de non-valeur présentés par le comptable public, soit pour la somme de 90.02 € au budget général et 6.00 € sur le budget bois. Ces sommes seront inscrites au budget 2022 à l'article 6541.
- Courrier du Département demandant aux communes de répertorier leurs projets d'investissements dans le cadre des contrats de soutien financier P@C 2022-2028.

VOIRIE

- Entretien de la voirie communale : la commission a fait le tour des routes pour recenser les zones à réparer. Les routes de St Claude, du Mont du Luisans et de la Racine ont été bien abîmées durant l'hiver. Les devis de deux entreprises sont en attente.

BATIMENTS COMMUNAUX

- La commune est en attente de devis pour la construction de nouveaux caveaux au cimetière des Fournets, afin de pouvoir prévoir les travaux.
- Le conseil municipal valide la location d'un logement communal situé 7 rue Saint Claude (ancienne cure) à l'étage, à M. Christophe JEURISSEN et Mme Virginie FERRY (le Lavot – Fournets-Luisans) à partir du 1^{er} juillet 2022. Le loyer mensuel s'élève à 510.00 € + 60.00 € de charges soit 570 euros. L'état des lieux sera réalisé avec la commission communale.
- Courrier de préavis reçu le 7 mai de M. Sophat CHREB et Mme Vanessa FLEURY (logement situé à l'étage de l'ancienne cure du Luisans). Après l'état des lieux et d'éventuels travaux de rafraîchissement, ce logement sera disponible à la location.
- Problème persistant de toilettes bouchées à l'école : l'entreprise VERMOT de Gilley a été contactée, un passage caméra sera réalisé dans les jours à venir.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

- Etude de dossiers d'urbanisme :
 - o P.C. HOBBER Eddy pour l'aménagement d'une partie de grange en habitation, rue du Général de Gaulle au Luisans ;
 - o D.P. FIEVET Antoine pour la construction d'une terrasse sur pilotis, rue du Mont au Luisans.
- Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal au 8 Route de Morteau par M. Gaëtan FEUVRIER et Mme Caroline BOILLIOD. La commission se rendra sur place.
- Lotissement « les Prises 4 » : le conseil municipal valide à l'unanimité la convention d'honoraires signée avec le cabinet BE TVRD (montant de 11 350.00 € HT soit 13 620.00 € TTC) ainsi que le marché passé avec l'entreprise CHOPARD-LALLIER (montant des travaux de 147 427.50 € HT soit 176 913.00 € TTC). Il est précisé que les travaux devront être terminés pour le 30 septembre 2022.

- Le conseil municipal valide la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, passée avec la communauté de communes.
- Fleurissement : il est en cours de réalisation ; merci aux personnes qui prennent de leur temps pour embellir la commune !

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

- Le 17 mai s'est tenue l'assemblée générale du Club du Bel Age.
- Le bicentenaire de l'église du Luisans sera célébré dimanche 5 juin. La journée commencera par une messe à 10h30, suivie d'un apéritif offert par la commune. Sur réservation, il sera possible de se restaurer le midi à l'auberge du Tartot.

ENFANCE / ECOLE

- Avenir du RPI : une rencontre a eu lieu le 16 mai avec la commune de Fuans et M. MARTIN, Inspecteur Académique, afin de faire le point sur le projet. Les études sont toujours en cours.
- Invitation de Familles Rurales à la journée du 11 juin à Pierrefontaine-les-Varans : assemblée générale et diverses animations.

COMMUNICATION

- Une réforme des règles de publicité a été ordonnancée pour les communes : à compter du 1^{er} juillet, par principe, la publicité des actes réglementaires et décisions est assurée uniquement sous forme électronique, sur site internet ; les communes de moins de 3500 habitants bénéficient d'une dérogation. Aussi, le conseil municipal décide de maintenir, en plus de la publicité sur le site internet, la publicité aux panneaux d'affichage des trois villages.

PNR PAYS HORLOGER (PARC NATUREL REGIONAL)

- Courrier informant que l'adhésion au PNR (2 euros par habitant) permet à la commune de bénéficier d'une bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement 2022 de 1357 euros.

DIVERS

- Présentation par Mme Christine MYOTTE-DUQUET d'une plateforme d'associations aidant les personnes en souffrance psychique.
- L'assemblée générale et le Centenaire de l'association des Maires du Doubs aura lieu le 2 juillet à Baume-les-Dames.
- Le tirage au sort des jurés d'assises pour 2023 a lieu à Valdahon le 30 mai.
- Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin. Le bureau de vote, situé à la salle des fêtes des Fournets, sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Vu, le Maire
Thierry COURTOIS